

Atelier Petits Moteurs
Prévost

Réparation • Vente • Service
de toutes marques

Normand Paradis
Propriétaire

2638, boul. Labelle, Prévost (Québec) J0R 1T0
Tél.: 450.224-7033 • Fax: 450.224.8770

Location d'outils
Pays d'en Haut

Résidentiel • Commercial

Normand Paradis

2638, boul. Labelle, Prévost (Québec) J0R 1T0
Tél.: 450.224.7033 • Fax: 450.224.8770

Jo-Anne Poitras

Massothérapeute
Naturothérapeute

Massage thérapeutique.
Massage de détente.
Femme enceinte.
Réflexologie.
Pierre chaude.
Thérapeute en biologie totale.
Reçu disponible

2899 boul. Labelle, Prévost, Qc. J0R 1T0
450.227-7510 • 514.262.9258

Soins des pieds

Francine Favreau inf.

Soins sur rendez-vous

Service en clinique privée et soins à domicile

Tel: 450-530-5494

Jasmine PERREAU
physiothérapeute

Caroline PERREAU
physiothérapeute

**CLINIQUE
PHYSIOTHÉRAPIE
DES MONTS**

2955, boul. Curé-Labelle, bureau 103, Prévost
Tél: 450-224-2322
Télec: 450-224-2329

SPÉCIALTÉS
Thérapie manuelle
Orthopédie
Programme d'exercices

**PRINCIPAUX
PROBLÈMES TRAITÉS**
Blessure sportive
Maux de dos et de cou
Tendinite - Capsulite
Bursite - Fracture
Entorse

www.physiodesmonts.com

Yvon Blondin au conseil municipal de Prévost

Séance ordinaire du conseil municipal, le lundi 11 février 2008, à 19 h 30. Cette froide soirée de février, plus de 40 personnes se sont rendues à l'Hôtel de ville pour la séance du conseil ; il y a eu beaucoup de questions au sujet des bacs bleus.

Grefte et Ressources humaines

Nous apprenons que, pour le non paiement des taxes 2005, 2006 et 2007, cinq immeubles sur le territoire de Prévost pourraient être vendus.

Module Infrastructures

Le conseil a autorisé l'achat de 1 300 tonnes de sable additionnel pour assurer le sablage de nos routes jusqu'au printemps.

Le contrat de traçage et de marquage des lignes de rues fut accordé à la firme MRQ pour le montant de 26 296\$, un autre contrat pour abat poussière en l'année 2008 totalisera le montant de 24 753\$.

Projet de construction : un avis de motion a été déposé concernant le règlement ayant pour but d'autoriser des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable située sur le chemin du Lac-Écho entre le boulevard du Curé-Labelle et le parc linéaire pour un montant de 567 700 \$.

Le règlement 589 fut adopté décrétant des travaux d'investissement pour l'amélioration et l'ajout d'infrastructures de voirie et de loisirs et autorisant un emprunt de 860 000\$ nécessaire à cette fin. Les conseillers Richer, Bordeleau et

Paradis ont voté contre, le conseiller Richer parlant de rationaliser les dépenses; le conseiller Bordeleau rajoute que, pour lui, ce montant n'est pas inclus dans le budget 2008 et le conseiller Paradis, pour terminer le tout, présenta une contreproposition qui elle, représentait un total de 390 000\$ qui aurait couvert des réparations de voirie ; ce dernier disant que l'on ne doit pas mélanger les parcs et les routes. Le conseiller Poirier a clos la conversation en s'interrogeant sur la compétence et la transparence des personnes qui ont confectionné cette contre-proposition.

Une résolution ayant pour but d'autoriser la signature du projet intégré de développement Clos-Saint-Urbain «Les condos Prévostois» fut adoptée. Les conseillers Richer, Paradis et Bordeleau votèrent contre, ce dernier expliqua au conseil que la concentration de 54 condos sur un terrain de 118 000 pi² était pour lui trop dense.

Module Sécurité publique

Une résolution a été votée accordant à la firme SPCM le service de contrôle et de protection des petits animaux. Cette firme accomplit cette tâche depuis déjà quelques années pour la ville de Prévost. Le greffier, maître Laberge s'est même rendu sur les lieux pour vérifier l'état des équipements.

Module Loisirs et Vie communautaire

La firme *Soft Acoustique* fut mandatée par le conseil pour effectuer une étude acoustique de l'église Saint-François-Xavier au montant de 5 510\$. Le conseiller Richer per-

siste à dire que la Ville avance à tâtons dans ce dossier et que les fondations de l'édifice devraient être analysées de façon prioritaire. Le maire lui rétorque qu'un plan d'action est déjà établi.

Module Urbanisme

Le règlement 310-75 modifiant le règlement 310 fut adopté. Celui-ci définit la faisabilité d'un « bachelor » dans une résidence unifamiliale, une superficie de terrain minimum de 1 500 m² est requise de même que plusieurs autres exigences. Selon les informations reçues, certains propriétaires du nouveau développement Terrasse-des-Pins auraient déjà procédé à la modification de leur maison unifamiliale en duplex, ce qui amena la modification du règlement.

Questions du public

Le sujet des bacs bleus a créé de multiples remous dans la salle ; une douzaine d'interventions de citoyens a créé, à un certain moment, un chahut dans la salle. On ne remet pas en question la juste cause de la récupération. Des citoyens ont fait savoir au maire que quand on paie un équipement, il nous appartient. Monsieur Charbonneau soutient toujours que les bacs appartiennent à la Ville de Prévost.

Monsieur Guy Roy, du lac Écho, demande à la Ville d'intervenir dans le dossier Internet Haute-Vitesse non disponible pour le secteur Lac-Écho. Selon le maire Charbonneau un conflit de territoire entre trois distributeurs Internet en serait la cause.

Ponts municipaux transférés au gouvernement

Le ministère des Transports a présenté le processus de reprise des ponts situés sur le réseau des municipalités qui comptaient 100 000 habitants et moins le 31 janvier 2001, tel qu'il est prévu dans le décret adopté en décembre dernier. Publié le 16 janvier 2008, ce décret permet de reconnaître un caractère stratégique aux ponts municipaux afin que leur gestion relève du ministère des Transports. **Rappelons que 3 ponts seulement sont situés sur le territoire de Prévost soit les ponts Shaw, Blondin et Dagenais.**

Dans son rapport, la Commission d'enquête sur le viaduc de la Concorde recommandait au gouvernement de revoir le cadre de gestion des ponts du réseau routier municipal. Ce transfert au gouvernement du Québec répond entièrement à cette recommandation.

Ainsi, 4281 ponts situés sur le réseau municipal de 904 municipalités sont dorénavant sous la com-

plète responsabilité du ministère des Transports. Les obligations du Ministère comprennent l'inspection, l'évaluation structurale, les réparations, les remplacements et l'entretien régulier de ces ouvrages, de même que le suivi de l'évolution de l'état de cette portion du parc de structures sous sa responsabilité. Le Ministère s'engage également à intégrer l'information relative aux ponts du réseau routier municipal dans son site Web.

En 2008-2009, une somme de 100 millions de dollars sera investie sur les ponts du réseau routier municipal. À terme, le Ministère vise une amélioration du parc de structures sur ce réseau au même rythme que les structures du réseau supérieur.

Toutes les municipalités seront informées adéquatement des différentes étapes prévues au processus. Le parc de structures situées sur le réseau municipal se compose principalement de ponts de type acier-

bois, de ponts de béton et de ponts d'acier. Parmi les 4281 ponts, 1217 sont de béton; dans 73 cas, il s'agit de ponts constitués d'une dalle épaisse dont le béton est suffisamment endommagé pour justifier une évaluation structurale. Conformément au plan d'action du Ministère, ces ponts font actuellement l'objet d'une évaluation structurale, et des actions sont déjà prévues : restrictions de charge, réparation et remplacement.

Même si la prise en charge de la gestion des ponts sur le réseau municipal représente un défi énorme qui vient presque doubler le nombre de structures sous sa responsabilité, le Ministère s'assurera que la transition s'effectuera le plus harmonieusement possible et que, tout au long du processus, les municipalités et les citoyens seront informés de l'état de situation à l'égard de chacune des structures; la sécurité des usagers sera la priorité.

CLINIQUE DENTAIRE
Dr Jacob Alanjian DMD

908, ch. du lac Écho, Prévost
450-224-2993

Offre de financement sans intérêt

Jacob, dentiste

- Service dentaire complet
- Des rendez-vous à l'heure convenue
- Réparation de prothèse sur place en laboratoire
- Facettes et couronnes
- Blanchiment au laser en 1 heure
- Réclamation de soins directement à l'assurance par Internet